

# LA VIGIE

## Journal de démocratie sociale

### DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



## ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00  
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

## Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

## INSERTIONS

Une à six lignes. . . . . 3 fr. 00  
Réclames . . . . . 0 fr. 50  
Faits divers . . . . . 1 fr. 00

### INCOHÉRENCE ET ARBITRAIRE.

Si on considère les pratiques administratives qui, dans ces dernières années, ont prévalu dans notre petite colonie de Saint-Pierre et Miquelon, on voit que le Ministère a été obligé, par suite de l'incapacité de l'administration locale, de s'occuper des affaires les moins importantes, des détails les plus minuscules et qu'il a imposé des solutions tantôt heureuses et tantôt malheureuses, suivant la vérité ou la fausseté des rapports qui lui ont été envoyés par des Administrateurs plus soucieux de leur avancement que de la prospérité du pays.

On voit également ces mêmes Administrateurs prétendre n'avoir reçu aucune instruction quand il s'agit d'accorder certaines libertés de droit commun, temporiser jusqu'à complète lassitude, et au contraire, provoquer à la hâte et comme par enchantement, des décisions ministérielles, ou prendre des arrêtés purement arbitraires quand il s'agit de molester toute une catégorie de citoyens ou d'entraver la colonisation.

Et, chose bizarre, ces mêmes agents, qui sont impuissants à prendre par eux-mêmes certaines mesures courantes d'administration et de colonisation, ont le loisir de bouleverser suivant leur bon plaisir toute votre politique économique, d'avoir une attitude différente et même opposée suivant la catégorie à laquelle ils s'adressent, et de provoquer ainsi, par une maladresse insigne et un ostracisme révoltant, des troubles continuels et un malaise général.

Telles sont les deux grandes causes de l'incohérence qui, depuis le départ de M.

le Gouverneur Angoulvant — aux qualités administratives duquel nous nous sommes toujours plu à rendre hommage — n'a cessé de regner dans nos îles.

Tel est le mal auquel il faut apporter un prompt remède si l'on veut enrayer le courant d'émigration qui va s'accentuer de jour en jour etachever la dépopulation de la seule terre française qui nous res'te sur le continent Nord-Américain.

## Remèdes

Le ministère devrait tracer à l'Administrateur des établissements de St-Pierre et Miquelon une ligne de conduite bien déterminée, lui donner des instructions très précises sur la politique économique qu'il doit suivre et, dans la limite de ces instructions à la fois fermes et libérales, l'Administrateur devrait, sans se retrancher derrière une politique d'inertie et de parti pris, agir sous sa responsabilité en toute loyauté d'accord avec les corps élus; il devrait tenter l'impossible pour nous retirer de l'ornière où nous nous embourbons de plus en plus.

Les négociations à coup de télégrammes, autre qu'elles sont toujours très coûteuses, sont souvent très incomplètes, sujettes à caution. Celles qui sont le résultat de rapports faux et intéressés ne valent pas mieux, quelque agencement qu'elles puissent être, des jeux de cache-cache qui les accompagnent ou les précédent.

Nous espérons que notre Délégué au Conseil Supérieur des Colonies ne manquera pas de dépeindre de nouveau notre situation au Ministre. Puisse-t-il l'intéresser à notre misérable sort et faire cesser au plus tôt toute cette comédie administrative. Il n'y a que trop longtemps qu'elle dure et les colons, découragés de voir que la Métropole ne fait rien pour eux, convaincus que dans

les pays de promesses jamais réalisées on meurt de faim, ils prennent tristement le chemin de l'exil, pour aller demander à une mère étrangère le pain qui doit les nourrir. La Colonie se vide et le Pays se meurt.

\*\*

A St-Pierre et Miquelon, plus que dans tout autre colonie, en attendant qu'on nous donne l'autonomie, nous avons besoin d'un Gouverneur intelligent et actif, décidé à faire de la bonne besogne, en faisant aboutir au plus tôt les réformes attendues, en donnant aux colons la plus grande somme de liberté possible et en favorisant toutes les initiatives privées, source très appréciable de prospérité dans une colonie.

Or, jusqu'à présent qu'a fait pour nous M. Didelot? Qu'a-t-il fait pour le pays? Est-il bien l'homme de la situation?

Non seulement il n'a rien fait pour nous, mais que n'a-t-il fait contre nous, en provoquant des instructions ministérielles et en portant lui-même des arrêtés qui ne peuvent que contribuer au découragement et au dégoût de la population et à la ruine finale de la Colonie?...

## Liquidation ou trahison

## Qui est-ce qui vend?

## Qu'est-ce qu'on vend?

## Depuis quand Saint-

## Pierre est-il vendu?

Liquer, c'est au moment où on le fait obtenir à la place de ce qu'il faut abandonner, le plus d'argent possible.



Vendre à son profit ce qu'on doit liquer, perdre pour de l'argent ce dont on a la garde, c'est trahir.

\*\*

Si vous ne tenez plus à votre bien et si vous voulez le liquider parce que vous n'êtes pas en état de le conserver, il vous faut cacher de votre mieux qu'en ne faisant plus certaines dépenses nécessaires pourtant à une bonne administration, il perd forcément de sa valeur.

Si vous confiez la liquidation de votre patrimoine à un homme malhonnête il se fera d's amis à vos dépens, exagérera les dépenses son profit, vendra à vil prix, rachètera ce qui est à sa convenance etc.

Mais si un envieux, convoitant une entreprise prospère, s'entend avec le gérant pour qu'il la fasse tomber, et amène ainsi son maître à s'en défaire, malheur aux honnêtes g'us qui, inconsciemment ou heroiquement, mais en vain, chercheront à empêcher la ruine calculée à avertir le maître qui ne veut pas entendre : si la vérité ne se fait pas jour, ce sont eux qui passeront pour des traîtres.

\*\*

La France a perdu le Canada, sacrifié Terre-Neuve, qu'elle avait pour le Maroc qu'elle n'aura jamais, l'Egypte qu'elle avait conquise.

Entend-elle conserver St-Pierre et Miquelon ? Dans l'état où la colonie est réduite, comment se fait-il que les dépenses aient augmenté, que les charges soient plus lourdes qu'elles n'étaient aux jours de prospérité ?

Comment se fait-il que des Bretons, que des Normands, que des Basques, profondément religieux, vivant dans la familiarité quotidienne de l'Amour, étant aux prises avec les plus durs travaux, privés de satisfaction que partout ailleurs on considère comme indispensables, ne puissent bientôt plus faire leurs enfants à leur ressemblance, chrétiens comme eux ?

Comment se fait-il qu'on refuse en son nom aux colons qui ont planté son drapeau sur ces îles, les prêtres indispensables dont elle sera le traitement et qu'on enquête ceux qui ont entendu y pourvoir, s'imposant un surcroît de privation ?

Comment se fait-il que la même administration dont les représentants reconnaissent que la France à Madagascar doit être avec les catholiques patriotes, contre les protestants vendus à l'étranger ; qu'elle doit respecter les croyances des musulmans en Algérie, celles des fakirs et des brahmos dans l'Inde, moleste à St-Pierre dans leur culte de vrais fils de France qui n'ont pas toujours huit mois de bons pour une peine déjà si hasardeuse, et qui communiquent avec l'extérieur qu'une fois par quinzaine.

\*\*

Quelques agents véreux, politiciens d'affaires plus ou moins socialistes auraient-ils fait appel à l'or étranger pour se payer automobile, paletot de fourrure et châteaux en Touraine moyennant la dilapidation des intérêts de la France ?

Qu'elle veuille ou non vendre ses colonies a-t-elle des agents concussionnaires qui les auraient, eux, vendus à leur profit en transquant avec l'Etranger du sang de ses enfants, pour la forcer à s'en défaire, bon gré malgré.

\*\*

Il est navrant de constater que, seule cette supposition explique complètement l'abandon criminel et incompréhensible des véritables intérêts de St-Pierre et cet ensemble de mesures par lesquelles l'étément sain, honnête et vaillant, y est pourchassé par tout ce qu'on y trouve de louche, de malpropre et de tenébreux.

Oui ou non St-Pierre est-il vendu ?

Depuis quand ? A qui ? Pour le compte de la France ou de quelques signobles tripoteurs ?

Il faut répondre.

## ELLE EST SEVERE.

St-Pierre étant habité par des nègres comme les Antilles et la Réunion, disait au Ministère, à 8 heures du matin, le rédacteur adjoint suppléant par intérim faisant fonctions de Chef de Cabinet particulier du Ministère des Colonies — un charmant garçon bestonner emérite, qui n'avait pu devenir titulaire à cause de son ignorance en géographie) — je recommande à votre bienveillante attention ce projet de décret que vient de m'envoyer le nouvel Administrateur, des îles St-Pierre et Miquelon, M. Didelet.

— Voyons répondre le Ministre.

Et le rédacteur lui présente un chef-d'œuvre... d'écriture, tout grand ouvert à la première page.

— Pas ic', que diable, où faut-il signer, reprit avec quelque impatience le grand Chef, vous savez bien que j'ai trois interpellations pour cette-près-midi, à propos de la charte partie des Terre-Neuvas !

— Ici, Excellence, répondit l'humble rédacteur; mais ne voudrez-vous pas parcourir le rapport de M. l'Administrateur adjoint ?

— Fichez-moi la paix ! a-t-il conclu en faveur ou contre son décret ?

— En faveur Monsieur le Ministre !

— Eh bien ! alors, qu'est-ce que vous ne chantez là ? C'est son affaire, c'est lui qui est responsable, s'il me met dedans il aura affaire à moi ! C'est ici ? Pour signer ?

Voilà Excellence voilà !

Et après ?

(La séance continue par le même exercice)

\*\*

Cela n'empêche pas que les gens qui ne sont pas de St-Pierre et Miquelon et qui savent pourtant que le Notaire n'a jamais été plus nègre qu'aucun des habitants, se demanderont en lisant le décret sur le Notariat paru au « Journal officiel » du 5 fé-

vrier dernier, quelle série de concussions plus ou moins récentes, ont pu décider l'Administrateur de cette colonie à demander l'application à un notaire blanc, de dispositions destinées à prévenir contre les... oubli d'un camarade noir, les nègres et métis en scimmettant le secret des actes de leur Ministère à toutes les indiscretions.

Il pensera que c'est sévère... il croira que c'est juste... et « voilà comme on écrit l'histoire ».

## < St-Pierre s'embellit > 1910

Ceux qui trouvent en effet que la baraque construite par M. Thélot sur la cale du Gouvernement, avec l'autorisation de l'Administrateur, n'embellit pas ce quartier de St-Pierre, doivent avoir le sens du beau atrophié ou du moins peu développé. En réalité, cela ne fait pas mal du tout dans le tableau.

Il serait donc à souhaiter que tous les armateurs en fissent autant avec, bien entendu, l'autorisation de M. Didelet. Outre la perspective d'un travail remunerateur pour les ouvriers St-Pierrais, nous aurions l'avantage de voir St-Pierre s'agrandir et... s'embellir, sans compter que les baraquées ainsi construites le long du quai pourraient encore servir, au besoin, de cabanons pour enfermer les sous dangereux, genre petit sec, qui trop souvent nous tyrannisent sous prétexte de nous administrer.

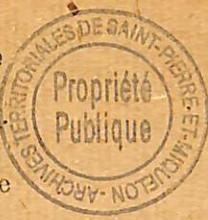
DERNIÈRE HEURE. — Le bruit court que M. Didelet n'aurait donné cette autorisation à M. Thélot qu'à la condition expresse et acceptée par ce dernier que la baraque en question serait transformée sous peu, par ses soins, en oratoire privé exclusivement réservé à M. Didelet et à sa famille.

On sait déjà qu'il a son aumônier.  
(Sous toutes réserves).

## O LIBERTÉ

Qui donc a dit que M. Didelet ne voulait plus rien faire pour la Colonie ? Nous trouvons au contraire qu'il se dépense autre mesure.

Ne vient-il pas, en effet, de réunir l'espace de moins de huit jours, et le Conseil d'Instruction publique et le Conseil d'Administration.



Ces deux hautes assemblées n'ont point l'habitude d'être convoquées sans raison et de se déranger pour des choses futile. Il s'agissait donc, à n'en pas douter, de quelque grave décision à prendre et dont M. Didelot ne voulait pas à lui seul, assumer la responsabilité.

Voulant en avoir le cœur net, nous sommes allés aux renseignements et quelle n'a pas été notre stupéfaction d'apprendre que M. Didelot a fait retenir le Conseil d'Instruction publique pour avoir son avis sur une demande de M. Le Hors Directeur de l'École libre des garçons, dans laquelle celui-ci lui manifestait son désir de s'adjointre M. Marsollier Francis comme 3<sup>e</sup> professeur et que le Conseil d'Administration avait été lui-même appelé, six jours après, à examiner la même demande !

Vaiment, sous quel régime vivons-nous ?

En France M. Le Hors, sans autre formalité que la peine d'inscrire le nom de M. Marsollier sur un registre, se le serait adjoint comme professeur et personne n'aurait songé à lui faire la moindre observation à ce sujet.

A St-Pierre, colonie française, pour pouvoir s'adjointre ce même professeur il a dû écrire à M. l'Administrateur qui a dû à son tour, réunir le Conseil d'instruction publique et le Conseil d'Administration avant de donner une réponse quelconque à la demande qui venait de lui être faite.

Pourquoi toutes ces formalités mesquines arbitraires et purement vexatoires ? Ne sommes-nous pas des Français, et comme tels n'avons-nous pas le droit d'être traités comme nos frères de la Métropole ?

O liberté ! es-tu donc un vain mot ?

Hélas ! il faut bien l'avouer à notre honte et à celle de ceux qui nous gouvernent : notre sort est moins enviable, sous ce rapport que celui des peuplades nègres du centre de l'Afrique.

Et dire qu'à deux pas des îles St-Pierre et Miquelon, la libre Amérique nous tend les bras ! ...

Patriotes et Français quand même.

## La lutte scolaire en France.

Beaucoup d'instituteurs s'étant écartés de la neutralité imposée par la loi scolaire, les Cardinaux, Archevêques et Evêques de France ont été amenés à publier une lettre

pastorale collective sur les *devoirs des parents* relativement à la surveillance de l'enseignement donné à leurs enfants et à condamner publiquement un certain nombre de livres en usage depuis peu dans certaines écoles laïques.

Ainsi avertis par la voix autorisée de leurs Evêques, les parents catholiques soucieux de l'avenir de leurs enfants, ont demandé aux instituteurs publics de leurs devoirs de vouloir bien cesser de se servir plus longtemps des livres nouvellement condamnés.

Plusieurs de ces derniers, reconnaissant le bien fondé d'une telle demande, se sont exécutés de bonne grâce et se sont empressés de remplacer les ouvrages défendus par d'autres manuels à peu près neutres et tolérés comme tels; mais la plupart se sont révoltés contre ce qu'ils appellent *l'ingérence* des pères de famille dans les écoles de l'Etat, qu'ils paient cependant très cher mais dont ils n'auraient pas le droit de contrôler l'enseignement.

Tel n'est pas, bien entendu, l'avis des nombreux pères de famille qui, dans tous les coins de la France, protestent énergiquement contre l'emploi illégal dans les écoles publiques, de livres nettement anti-chrétiens. Ils sont d'autant plus forts dans leurs revendications, qu'ils ont la *loi* pour eux et qu'ils ne demandent que son application.

Aussi, partout la lutte est vive et grave la situation : les parents déchirent et brûlent les livres condamnés ; les enfants eux-mêmes refusent de s'en servir et d'y apprendre la leçon indiquée.

Les Inspecteurs d'Académie ont beau venir au secours de leurs instituteurs et prononcer contre les enfants réfractaires des exclusions temporaires ou même définitives, rien n'y fait : ceux-ci savent que s'ils doivent obéir à leurs maîtres ils doivent également et avant tout obéir à leurs parents, à leurs Evêques et à Dieu.

Aussi l'issue de la lutte ainsi engagée ne saurait être douteuse : il faudra bien qu'on respecte la conscience des enfants chrétiens il faudra bien qu'à défaut du régime de la neutralité, devenu désormais impossible de l'avenir même des partisans les plus acharnés de l'école laïque, liberté pleine et entière soit enfin donnée aux catholiques comme aux autres pour l'éducation de leurs enfants.

N. B. — Comme cette grave question intéresse tous les parents chrétiens nous croyons être utiles à nos lecteurs en publiant la liste des *manuels scolaires* condamnés par les Evêques :

Aulard et De Hibour, Histoire de France.

Givet, Histoire de France.

Gautier et Deschamps, Histoire de France.

Guillot et Mane, Histoire de France.

Rogie et Despiques, Histoire de France.

Davinat, Histoire de France.

ro-solette, Histoire de France.

Rogie et Despiques, Petites lectures sur l'histoire de la civilisation française.

Aulard, Eléments d'instruction civique.

Albert Bayet, Leçons de morale.

Jules Payot, Cours de morale.

Jules Payot, La morale à l'école.

Primaire, Manuel d'éducation morale, civique et sociale.

Primaire, Manuel de lectures classiques.

## Tribune Libre.

### A un correspondant inconnu.

Nous prions celui qui nous a adressé une lettre concernant Monsieur M..., télégraphiste, de vouloir bien nous faire connaître son nom, s'il veut que cette lettre soit publiée.

Nous n'avons point, en effet, l'habitude de faire paraître les lettres ou articles *non signés* sur l'original, surtout quand ils contiennent, comme c'est le cas ici, des allusions peuvent être blessantes pour des tierces personnes.

Du reste — et nous tenons à le dire une fois pour toutes — nos correspondants, quels qu'ils soient, peuvent être tranquilles : leur nom ne sera connu que du Directeur de la « Vigie », lequel prend l'engagement d'honneur de ne le révéler à personne.

Ils peuvent donc, en toute sécurité, lui adresser toutes les communications que bon leur semblera, pourvu qu'elles soient *signées*. S'il le juge à propos, il les publiera, sinon, il les jettera au panier ; mais, en aucun cas il ne livrera le nom de celui qui les lui aura adressées.

LA RÉDACTION.

On nous écrit :

• • • • • • • • •



Monsieur le Directeur,

Je vous ai récemment parlé du *Grand Fichard*, si connu et en même temps si redouté de tous les fonctionnaires de la Colonie.

Permettez-moi d'ajouter un mot aux renseignements que je me suis permis de vous donner à son sujet. Je puis vous assurer, le tenant de source autorisée que le dit *Fichard* a continuellement l'œil fixé sur M. Didelot et même sur M<sup>e</sup> Didelet.

C'est ainsi que la présence de notre Administrateur à une représentation de *cinématographe*, donnée l'automne dernier à l'*œuvre-de-mer* et celle de M<sup>e</sup> Didelot à la distribution des prix des *Ecoles Libres* ont été scrupuleusement notées et signalées au Ministère.

Que le susdit Fichard ait donc en jusqu'ici comme tel une influence considérable sur les moindres décisions administratives, on ne saurait en douter; mais comme il déteste cordialement notre Administrateur il se garde bien de lui donner le plus petit conseil et ce n'est pas sans un malin plaisir qu'il le voit commettre bavures sur bavures et se couler chaque jour davantage.

Privé des lumières du *Grand Fichard* et ignorant lui-même les premières notions de Droit, ce pauvre Administrateur a du recourir à un... spécialiste et s'adjoint une sorte d'avocat-conseil.

Voilà pourquoi on peut voir un gros homme solennel, aussi lourd que solennel, disent les mauvaises langues, se diriger tous les jours vers l'Hotel du Gouvernement où il entre comme chez lui.

Cet homme — pourquoi tairais-je son nom — n'est autre que M<sup>e</sup> Guillaume, celui-là même que vous venez de *moucher* d'importance dans le dernier numéro de la « Vigie ». Encore un qui aurait mieux fait de rester tranquille ! mais... revenons à nos moutons.

Plaignons, oui plaignons notre Administrateur d'être tombé entre les griffes de ce Monsieur ! D'autres avant lui s'y sont laissés prendre et s'en sont mordus les doigts : entre autres un malheureux entrepreneur qui s'en est allé d'ici bien *penuaud*, hélas ! et qui ne se gêne pas, paraît-il, pour dire, à qui veut l'entendre, qu'il n'aurait jamais agi comme il l'a fait s'il n'avait pas été aussi mal *conseillé*.

Ce triste individu qui a déjà oublié et voudrait peut-être faire oublier aux autres les fonds de *cutottes* qu'il a jadis usés sur les bancs des Ecoles des Frères et des Facultés Catholiques, était d'ailleurs tout désigné, à notre Administrateur, par sa ré-

cente collaboration à ce *chef-d'œuvre* d'hypocrisie et de tyrannie qu'on a dénommé le « *Règlement des Ecoles libres* » aux îles St-Pierre et Miquelon.

C'est le propre de ceux qui n'ont pas beaucoup d'esprit, et qui s'imaginent qu'une sorte de pédantisme sectaire peut leur en tenir lieu, de renier ainsi leur passé et d'afficher tout à coup des idées... avancées.

En fait d'idées, il est vrai que le personnage en question n'en a pas beaucoup, mais il tient absolument à les communiquer et c'est ce qui nous vaut de savoir qu'il est devenu, pour le moment du moins, partisan de la *liberté à rebours*.

Le régime draconien qu'il a contribué à faire établir dans ce pays, où il a cependant... ramassé le plus clair de sa fortune a suffi, paraît-il, pour lui concilier les bonnes grâces de l'Administrateur : grand bien lui fasse.

En obtiendra-t-il pour cela le petit poste de *Juge de Paix* qu'il ambitionne ?

Ca, c'est une autre question et comme on dit : qui vivra verra !

Recevez etc...

## Lettre ouverte à Monsieur Didelot.

Ile-aux-Chiens, le 7 Février 1910.

Monsieur l'Administrateur,

Au nom de la majorité de la population de l'Ile-aux-Chiens que nous représentons depuis les dernières élections, nous venons protester auprès de vous contre tous les troubles qu'un nomme Jacques Revert, habitant actuellement St-Pierre ne cesse de venir porter sur notre île. Les derniers actes de brutalité qui viennent d'être commis par ce singulier personnage ont mis l'indignation à son comble.

Nous venons vous prier, M. l'Administrateur, de vouloir bien employer d'urgence les mesures de haute police dont vous disposez pour empêcher cet individu de venir mettre le trouble dans notre île et pour faire reprimer comme il convient detels actes de sauvagerie.

Pour l'honneur du Gouvernement de la République que vous représentez, ne laissez pas croire plus longtemps à personne, que ce qui donne de la hardiesse à ce petit morveux — et quelques factieux qui opèrent avec lui — ce serait l'approbation et même l'impulsion secrète de M. l'Administrateur.

Agreez, M. l'Administrateur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Signé : TILLARD Ferdinand; Ernest DÉROUET; Joseph GAUTIER; Constant JUGAN. (Conseillers Municipaux).

## OU EST LE ROBINET ?

Quel robinet ?

Celui de la *Fontaine sèche* : qu'est-il devenu ?... Tout le monde se le demande et la Municipalité parle d'ouvrir une enquête à l'effet d'en rechercher le voleur.

On soupçonne fort le gros fonctionnaire, vous savez celui qui le tetait si avidement l'autre jour, le prenant pour celui d'une barrique.

Depuis lors, paraît-il, nul ne l'a plus revu.  
L'aurait-il avalé ?  
Eh ! bien, mon vieux, t'en as un estomac ! dis.

REVADECARD.

## Sus aux fonctionnaires voleurs !

### Dilapidations et Concussions à l'Hôpital de Saint-Pierre.

L'opinion publique qui s'est beaucoup ému au sujet du vol des 36,810 francs du Trésor Colonial, mais encore plus des dilapidations et concussions commises à l'Hôpital de St-Pierre au detriment de la métropole attend toujours que la lumière se fasse !

Quels sont donc les gens qui empêchent de se faire cette lumière tant désirée ?

Seraient-ils les divers Administrateurs et Crieurs de l'Hôpital, plus ou moins complices ?

Seraient-ils les chefs de colonie eux-mêmes dont la responsabilité est en jeu ?

Seraient-ils enfin, chose inroyable, nos honorables médecins ?

Si le très honorable Inspecteur Rivel n'a pas cru devoir mettre le même zèle à rechercher les dilapiateurs et concussionnaires de l'Hôpital que les voleurs du Trésor, s'il n'a pas voulu trouver les documents accusateurs nécessaires, sous prétexte que la comptabilité de l'Economie souignée était mal tenue ou disparue, n'était ce point par crainte de nuire à son ami le « Florentin » trop compromis dans cette affaire et qu'il avait hâte d'embarquer à destination de l'Afrique, pour le grand malheur des peuplades nègres de couleur noire ?

Nous osons espérer que M. Didelot qu'on nous a expédié de Paris avec un rénom d'honnêteté irréprochable sentirà sa conscience défaillir en apprenant des faits que jusqu'à ce jour ses acolytes avaient eu intérêt à lui laisser ignorer et ne manquera pas de faire là-dessus la lumière pleine et entière.

## AVIS.

Pour cause de départ. Meubles à vendre.

S'adresser chez Mesdames Veuves Girardin Auguste et Edouard Enguehard.

Imp. LA VIGIE — Le Gérant: W. Lefèvre.